

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00702
Numéro SIREN : 542 078 555
Nom ou dénomination : 3M FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 22090

3M FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 10.572.672 euros
Siège social : 1, parvis de l'Innovation – 95000 Cergy
542 078 555 RCS Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

MINUTES OF THE DECISIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER DATED DECEMBER 15, 2020

L'an deux mil vingt,
Le quinze décembre,

La société 3M International Group BV, société de droit privée à responsabilité limitée de droit néerlandais sise à Molengraaffsingel 29, 2629 JD Delft (Pays-Bas) représentée par Monsieur Jan A. Broere et Madame Natasja P.J.M Goudriaan-Sprangers, dûment habilités,

Associé unique de la société 3M France (la « **Société** »),

ayant constaté que le Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, a été dûment informé des présentes,

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Révocation du mandat du Président de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Madame Stéphanie Barreau a été informée par lettre remise en mains propres contre décharge du 11 décembre 2020 de l'intention de procéder à la révocation de son mandat de Président de la Société et a été invitée à faire part de ses commentaires et observations sur le projet de révocation de son mandat, ce qu'elle a fait en amont de la présente décision

En conséquence de ce que dessus, l'Associé unique décide de révoquer Madame Stéphanie Barreau de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour.

In the year 2020,
On the fifteenth of December,

3M International Group BV, a limited liability company organized under Dutch law, having its registered office located at Molengraaffsingel 29, 2629 JD Delft (the Netherlands) represented by Mr. Mr. Jan A. Broere and Mrs. Natasja P.J.M Goudriaan-Sprangers, duly empowered,

Sole shareholder of 3M France (the "**Company**"),

having acknowledged that the acting Statutory Auditor, PricewaterhouseCoopers Audit, was duly informed of these decisions,

made the decisions on the agenda set out below:

- Removal of the mandate of the President of the Company;
- Appointment of a new President in replacement, determination of its powers and fixing of its remuneration;
- Powers of attorney for carrying out the formalities.

FIRST DECISION

Mrs. Stéphanie Barreau was informed letter hand delivered against release dated December 11th, 2020 of the intention to remove her from her mandate as President of the Company and was invited to provide her comments and observations on the proposed removal of her mandate, which she did prior to this decision.

As a result of the above, the Sole shareholder decides to remove Mrs. Stéphanie Barreau for her

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Lars Hanseid
Né le 20 février 1959 à Sandefjord (Norvège)
Résidant à Woodcote House, Fishers Wood, Ascot,
Berkshire, SL5 0JF, Royaume-Uni
De nationalité norvégienne

Monsieur Lars Hanseid disposera des pouvoirs tels que figurant à l'article 13 des statuts de la Société.

Il est précisé que Monsieur Lars Hanseid ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président. Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais au titre de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

Monsieur Lars Hanseid a d'ores et déjà fait savoir à la Société qu'il accepterait les fonctions de Président si elles venaient à lui être confiées et qu'il remplissait les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour son exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités nécessaires.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le représentant spécialement habilité de l'Associé unique.

mandate as President of the Company as from today.

SECOND DECISION

The Sole shareholder decides to appoint as new President as from today and for an unlimited period:

Mr. Lars Hanseid
Born on February 20, 1959 in Sandefjord (Norway)
Residing at Woodcote House, Fishers Wood, Ascot,
Berkshire, SL5 0JF, United Kingdom
Norwegian citizen

Mr. Lars Hanseid shall have the powers set out in article 13 of the bylaws of the Company.

It is specified that Mr. Lars Hanseid will not receive any remuneration for his mandate as President. However, he may claim reimbursement of his expenses in respect of his mandate upon presentation of proof.

Mr. Lars Hanseid has already informed the Company that he would accept the mandate of President if they were entrusted to him and fulfilled conditions required by law and regulations as well as those set by the bylaws for this position.

THIRD DECISION

The Sole shareholder grants full powers to the bearer of copies or extracts of these minutes to carry out all any necessary formalities.

These minutes were drawn up to reflect the above and were signed by the legal representative of the sole Shareholder.

L'Associé unique



3M International Group BV

Représentée par Monsieur Jan A. Broere et Madame Natasja P.J.M Goudriaan-Sprangers